



Cours d'eau, où en est-on ?

Un arrêté préfectoral défini les points d'eau à considérer pour l'application de l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 (relatif à la mise en marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires) a été pris en Lot-et-Garonne le 7 juillet 2017. Explications.

Qu'est-ce que ça change ?

Au final, pas grand chose puisque la législation concernant les ZNT (Zone de Non Traitement) reste inchangée. Vous devez implanter une bande enherbée le long des cours d'eau et utiliser des buses antidérives afin de ramener toutes les ZNT à 5m.

Comment savoir si le linéaire d'eau bordant mes parcelles est classé BCAE ?

Finis les traits bleus pleins, pointillé, nommés, non nommés ... Pour savoir si votre linéaire est classé BCAE, vous devez vous rendre sur la carte départementale disponible sur le site de la Préfecture de Lot-et-Garonne (www.lot-et-garonne.gouv.fr > Politiques publiques > environnement > eau > cours d'eau > classification des cours d'eau > cartographie des cours d'eau du Lot-et-Garonne)

Cette carte vous permet de retrouver l'ensemble des linéaires d'eau du 47 et de zoomer à l'échelle parcellaire.

Cartographie : ce qu'il faut savoir

Deux types d'informations apparaissent sur cette carte.

- La définition du linéaire selon la loi biodiversité :

-  Cours d'eau (lit naturel + source +débit la majeure partie de l'année)
-  Fossé

■ Indéterminé

Selon le classement en cours d'eau ou non, il vous est possible de réaliser certains types de travaux, avec ou sans autorisation. Attention, afin de ne pas commettre d'impair, vous devez considérer un linéaire indéterminé comme un cours d'eau.

Cette première couche d'information est régulièrement mise à jour par la DDT en fonction des enquêtes terrains, ainsi que des propositions de la FDSEA et des JA qui suivent les réunions cours d'eau communales.

- **Le classement BCAE**

Ces linéaires entourés de violet. Tous les types de linéaires peuvent, du moins sur cette cartographie, être BCAE. A terme, la FDSEA et les JA ont obtenu de l'administration que seuls les cours d'eau définis par la loi biodiversité soient classés BCAE. Un fossé ne peut en aucun cas être BCAE. (C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre le travail de classement, puisqu'aujourd'hui de nombreux fossés apparaissent en indéterminés BCAE sur la carte).

Cette information, contrairement à la définition du type de linéaire, est mise à jour une seule fois dans l'année (en mars, pour une application en septembre). Ce qui veut dire qu'aujourd'hui un fossé peut apparaître BCAE, et, à l'inverse, un cours d'eau peut être non BCAE.

Exemples concrets :

1. Suite à une enquête de la DDT, un indéterminé BCAE a été classé () courant 2017 en fossé. Sur la carte, il possède les caractéristiques fossé et BCAE (). Logiquement vous devez donc maintenir votre bande enherbée jusqu'en septembre 2018. La FDSEA et les JA ont obtenu de la DDT que, lors de contrôle, les exploitants agricoles se trouvant dans cette situation ne soient pas pénalisés si la bande enherbée a été levée pour les semis d'automne.

2. Un indéterminé non BCAE a été classé courant 2017 en cours d'eau. Sur la carte, il possède les caractéristiques cours d'eau non BCAE (). La carte BCAE sera mise en cohérence avec la carte cours d'eau en mars 2018 et vous devez donc implanter une bande enherbée de 5 m le long de celui-ci pour septembre 2018.